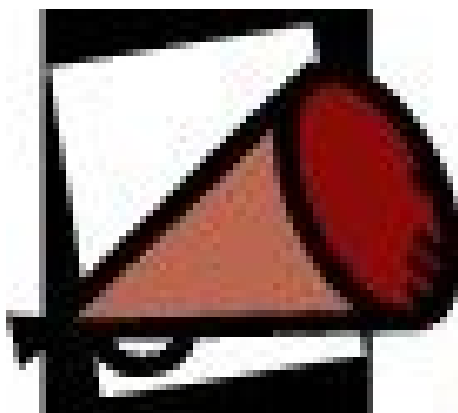


<https://www.pressegauche.org/REACTION-DE-L-ALLIANCE-MH2-A-L-ANONCE-DES-MINISTRES-CHAREST-ET-GUILBAULT>



Réaction de l'Alliance MH2 à l'annonce des ministres Charest et Guilbault

- Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 8 décembre 2020



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Montréal, le 3 décembre 2020 - L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (MH2) salue l'annonce du 3 décembre des ministres Charest (condition féminine) et Guilbault (sécurité publique) concernant des nouveaux investissements majeurs et structurant de 180M\$ en matière de violence conjugale.

De Alliance MH2

Nous tenons ainsi à souligner la réactivité particulièrement rapide du gouvernement pour mettre en place des mesures concrètes en violence conjugale qui seront d'autant plus essentielles dans un contexte post-COVID. Nous tenons effectivement à rappeler que selon une étude menée par Hébergement Femmes Canada, plus d'une maison d'hébergement sur deux (52%) constate une augmentation de la gravité de la violence subie par les femmes qu'elles desservent depuis le début de la pandémie.

Plus précisément, nous tenons à souligner particulièrement la mise en action de mesures relatives à l'élargissement des cellules d'intervention à 6 nouvelles régions du Québec où le service n'est pas en place actuellement, aux échanges de gardes d'enfants dans un contexte de violence conjugale postséparation, à l'analyse de faisabilité de l'implantation de bracelets anti-rapprochement. Effectivement, l'Alliance croie notamment hautement dans le potentiel du bracelet anti-rapprochement comme stratégie de prévention des homicides conjugaux que nous avons abordé dès notre première rencontre avec la ministre de la justice de l'époque, Sonia Lebel le 16 décembre 2019. Nous saluons ainsi l'amorce vers une étude de faisabilité et espérons que cette analyse sera rapidement déployée. Nous considérons ainsi que toutes ces mesures présentent un fort potentiel de prévention des homicides conjugaux.

Mais encore ?

1. Le développement de nouvelles places en maison de deuxième étape se fait toujours attendre

Les maisons d'hébergement de 2^e étape (MH2) ayant déjà une expertise en place au niveau de l'analyse de la dangerosité du conjoint, elles présentent elles aussi une stratégie efficace sur la prévention des homicides conjugaux. Nous attendons en revanche depuis déjà 15 mois que le MSSS débloque les 69 nouvelles places en maison de 2^e étape en attente d'approbation. Nous tenons à rappeler que 8% des femmes victimes de violence conjugale sont toujours en grave danger à la sortie d'un hébergement d'urgence et ont besoin de passer en maison d'hébergement de deuxième étape. Malheureusement, le taux de refus des demandes admissibles est de 75% à Montréal, et 37% dans les régions où le service existe.

Nous approchons ainsi avec optimisme la mesure 4 - Consolider le financement d'actions sous la responsabilité du MSSS inscrites au Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 qui, en soulignant notamment une bonification de la mesure 18 du plan d'action 2018-2023, nous laisse espérer à un aboutissement d'un budget adéquat pour la mise en place de services dans de nouvelles maisons de deuxième étape. Par contre, nous questionnons quant à l'absence d'une prise de parole claire sur l'enjeu de déblocage de nouvelles places en maison d'hébergement de 2^e étape dans l'annonce d'aujourd'hui. Nous osons toujours espérer que le développement de ces nouvelles places sera débloqué avant la fin de l'année financière courante, surtout si l'on considère l'annonce récente du gouvernement fédéral d'une bonification d'un milliard de dollar de l'enveloppe budgétaire pour le logement social, et demeurons impatientes pour l'annonce du nouveau budget de mars 2021.

2. Mesure 1 : La mise en place de services juridiques d'urgence

L'Alliance soulève déjà des questionnements au niveau de la mise en place de services juridiques d'urgence tel que le stipule le premier point du nouveau plan d'action en violence conjugale craignant une bonification de services conseils à l'instar du développement de services concrets d'accompagnement juridique pour les victimes de violence conjugale. Nous espérons ainsi voir cette mesure accompagnée d'enveloppes budgétaires supplémentaires conséquentes pour les services d'aide juridique. Nous tenons ainsi à réitérer qu'au-delà de partages d'informations sur leurs droits, les victimes de violence conjugale ont droit à un accompagnement adéquat dans l'appareil judiciaire afin de garantir leur protection.

Sommairement, l'Alliance est satisfaite des mesures proposées et est impatiente d'amorcer le travail en partenariat avec le gouvernement et les autres regroupements provinciaux représentant les maisons d'hébergement pour la mise sur pied des mesures annoncées aujourd'hui. Effectivement, les maisons d'hébergement travaillant directement avec les victimes de violences conjugales, elles connaissent le mieux leurs besoins et leurs réalités. Il est ainsi primordial que les regroupements provinciaux qui représentent les maisons d'hébergement face partie prenante de la mise sur pied de ce nouveau plan afin d'éviter tout effet pervers sur la sécurité des femmes et de leurs enfants.

À propos de l'Alliance :

Les maisons d'hébergement de 2e étape (MH2) ont une expertise spécialisée en violence postséparation, au regard de la dévictimisation, de l'analyse de la dangerosité du conjoint, des impacts sur les enfants exposés à la violence conjugale, de la réinsertion sociale des victimes et de l'autonomisation des femmes hébergées. En 2019, les 24 membres de l'Alliance ont hébergé 512 personnes (223 femmes et 289 enfants) en danger de violence conjugale postséparation dans un parc total de 119 logements et 21 chambres.